

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-221 DU 26 MARS 2014

Chargeant Monsieur **Isidore GNONLONFOUN**, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire de l'intérim de Madame **Martine-Françoise A. DOSSA**, Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires, pour compter du dimanche 02 mars 2014.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 13 mars 2011 ;
- VU le Décret n° 2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement ;

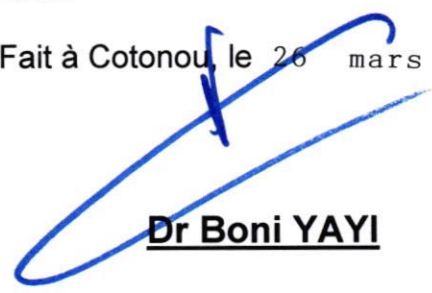
DECRETE

Article 1^{er} : Pour compter du dimanche 02 mars 2014, Monsieur Isidore GNONLONFOUN, Ministre de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale, de l'Administration et de l'Aménagement du Territoire est chargé de l'intérim de Madame **Martine-Françoise A. DOSSA**, Ministre de l'Economie Maritime et des Infrastructures Portuaires.

Article 2: Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Fait à Cotonou, le 26 mars 2014


Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 – AN 4 – CS 2 – CES 2 – HAAC 2 – MEMIP 4– SGG 1 – AUTRES MINISTRES - 25– DEPARTEMENTS 6 – JORB 1.

